

Maître Jérôme LACROUTS - Selarl Jérôme Lacrouts Avocats
Avocat au Barreau de NICE - 41 rue de l'Hôtel des Postes à NICE (06000)
Tél. : 04.22.13.85.76 - courrier@lacrouts-avocats.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

SUR SAISIE IMMOBILIERE - EN UN SEUL LOT

Sur la commune de MENTON, une propriété bâtie, 57 avenue des Acacias
UNE CONSTRUCTION élevée sur terre plain de 4 pièces
cuisine, cave, petite cave, petite dépendance - et **TERRAIN** autour

ADJUDICATION JEUDI 17 OCTOBRE 2024 A 9H

Audience d'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur qui sera tenue par le juge de l'exécution immobilier du tribunal judiciaire de NICE au Palais de Justice, Palais Rusca, place du Palais à NICE (06300 Alpes-Maritimes)

La vente aux enchères publiques sur saisie immobilière est poursuivie à la requête de Monsieur Jacques Michel CHASSERY et de Madame Chantal Simone PESCE épouse CHASSERY, ayant pour Avocat **Maître Jérôme LACROUTS**, membre de la SELARL JEROME LACROUTS AVOCATS, Avocat au barreau de NICE.

Désignation des biens vendus : sur la commune de MENTON, une propriété bâtie 57 avenue des Acacias cadastrée : - Section AC 27 lieudit Val de Boirie Ouest pour 28a 60ca - Section AC 40 lieudit Val de Boirie Ouest pour 59ca - Section AC 41 lieudit Val de Boirie Ouest pour 23a 23ca - Section AC 42 lieudit Val de Boirie Ouest pour 18a 00ca - Section AC 43 lieudit 57 E avenue des Acacias 02a 87ca - Section AC 44 lieudit Val de Boirie Ouest pour 51a 00ca. Les biens et droits immobiliers ci-après désignés : Une **CONSTRUCTION** élevée sur terre plain de 4 pièces, cuisine, cave, petite cave, petite dépendance. Et **TERRAIN** autour. Les biens sont inoccupés.

Mise à prix : 50 000 € (Cinquante mille €)

Frais des poursuites payables en sus
L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé le **1er septembre 2022 sous le numéro 22/00065** qui peut être consulté soit au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Nice, soit au cabinet ou sur le site Internet de l'avocat poursuivant, Maître Jérôme LACROUTS. Les enchères ne pourront être portées que par un avocat postulant valablement inscrit à l'Ordre des Avocats du Barreau de Nice. A peine de nullité, et conformément aux dispositions de l'article R. 322-41 du Code des procédures civiles d'exécution, cet Avocat devra s'être fait remettre, préalablement aux enchères, une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau de Nice représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000,00 €.

Les visites seront faites par le ministère de la SELARL TOURNOUX MOUGENOT BON ET ASSOCIES commissaires de justice à NICE (04.93.88.20.02), sans rendez-vous préalable le 27 septembre 2024 de 11h à 12h et le 4 octobre 2024 de 11h à 12h